

Plan d'études pour l'obtention du

Master of Science en sciences du sport

options

- enseignement
- santé et recherche

Accepté par la Faculté des sciences et de médecine le 30.05.2011
Version révisée du 28.05.2018

Table des matières

TABLE DES MATIERES	2
1 GENERALITES	3
1.1 Titres universitaires et voies d'études	3
1.2 Structure générale des études	4
1.3 Compétences acquises	4
1.3.1 Compétences spécifiques de l'option « Enseignement »	5
1.3.2 Compétences spécifiques de l'option « Santé et recherche »	5
1.4 Évaluation des unités d'enseignement (UE) et acquisition des crédits ECTS.....	5
1.5 Langues d'enseignement.....	6
1.6 Ethique scientifique.....	6
1.7 Règlements et informations complémentaires.....	6
2 MASTER OF SCIENCE EN SCIENCES DU SPORT, OPTION ENSEIGNEMENT	7
2.1 Unités d'enseignement du MSc.....	7
2.1.1 Programme de l'option « Enseignement »	7
2.2 Examen du MSc et validation	8
2.3 Travail de MSc et validation.....	9
2.4 Passerelles d'accès aux études du MSc-Sport-E.....	9
2.4.1 Procédure d'admission	9
2.4.2 Passerelles standards	9
3 MASTER OF SCIENCE EN SCIENCES DU SPORT, OPTION SANTE ET RECHERCHE	10
3.1 Unités d'enseignement du MSc.....	10
3.1.1 Programme de l'option « Santé et recherche »	10
3.2 Examen du MSc et validation	12
3.3 Travail de MSc et validation.....	12
3.4 Passerelles d'accès aux études du MSc-Sport-SR	12
3.4.1 Procédure d'admission	12

1 Généralités

Ce plan d'études contient toutes les informations nécessaires aux étudiant-e-s qui souhaitent entreprendre des études de niveau Master en sciences du sport à l'Université de Fribourg. Il est soumis aux conditions du *Règlement du 2 février 2004 pour l'obtention des Bachelor of Science et des Master of Science de la Faculté des sciences et de médecine* (appelé ci-après Règlement).

Le **Master of science en sciences du sport** est conçu et organisé en collaboration avec la Haute école fédérale de sport de Macolin HEFSM sur la base de la Convention entre l'HEFSM et l'Université de Fribourg pour un *Joint Master of Science en sciences du sport*.

1.1 Titres universitaires et voies d'études

La Faculté des sciences et de médecine décerne, aux étudiant-e-s qui ont accompli avec succès leurs études, le titre officiel suivant :

- **Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité (BSc), Université de Fribourg**
 - option : enseignement (appelé ci-après BSc-Sport-E)
 - option : santé – performance – recherche (appelé ci-après BSc-Sport-SPR)
- **Master of Science en sciences du sport (MSc), Université de Fribourg et Haute Ecole Fédérale de Sport de Macolin**
 - option : enseignement (appelée ci-après MSc-Sport-E)
 - option : santé et recherche (appelée ci-après MSc-Sport-SR)

Ce plan d'études concerne les filières « Enseignement » et « Santé et recherche ».

La voie d'études du BSc-Sport-E offre une formation de base dans les sciences du sport et de la motricité et permet l'acquisition d'une seconde branche d'enseignement. Les connaissances générales et la méthodologie qu'elle apporte constituent un bagage nécessaire pour des orientations professionnelles variées en liens avec l'enseignement de l'éducation physique et du sport à l'école. Ce BSc dispense aussi la formation essentielle et indispensable pour la poursuite des études scientifiques plus approfondies conduisant à différents types de MSc en sciences du sport.

La voie d'études du MSc-Sport offre la possibilité d'approfondir la formation en sciences du sport ainsi que de se spécialiser dans un domaine particulier. Le MSc en sciences du sport donne une ouverture vers diverses formes d'activités professionnelles notamment dans les domaines de la recherche ou de l'enseignement. Il ouvre la voie aux études doctorales. Le MSc-Sport-E constitue une branche d'enseignement principale au sens du *Règlement du 26.10.2006 pour l'obtention du Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité (DEEM)*.

Sont admis au MSc-Sport-E les titulaires d'un BSc-Sport-E de l'Université de Fribourg ou d'un titre jugé équivalent par la Faculté (Art. 7 du Règlement). Le *BSc en sciences du sport de la Haute école fédérale de sport de Macolin HEFSM* est considéré comme équivalent et donne donc accès sans condition au MSc-Sport-E. Sont admis au MSc-Sport-SR les titulaires d'un BSc-Sport-SPR de l'Université de Fribourg ou d'un titre jugé équivalent par la Faculté (Art. 7 du Règlement). Les détenteurs d'un diplôme académique acquis dans une autre option en sciences du sport, d'un diplôme d'une HES en sciences du sport ou dans une autre discipline avec sport en branche complémentaire peuvent être admis aux études de MSc sur décision de la Faculté des sciences et de médecine. Des prestations complémentaires ou préalables peuvent être exigées (cf. chapitre 2.4).

1.2 Structure générale des études

Les études de MSc-Sport se divisent en trois parties distinctes :

- **Approfondissement** : à travers des cours, des séminaires et des workshops, l'étudiant-e approfondit les connaissances acquises au niveau Bachelor.
- **Spécialisation** : de nouveaux thèmes sont abordés, selon la spécificité de l'option du MSc-Sport.
- **Travail de master** : travail de recherche d'envergure modérée qui ponctue les études de Master.

Les études de MSc sont composées **d'unités d'enseignement (UE)** telles que les cours, les exercices, les séminaires, les workshops, les cours avec travaux pratiques, etc. À chaque UE est associé un nombre de **points ECTS** (*European Credit Transfer System*) transformables par des évaluations (p. ex. des épreuves) en crédits ECTS. Les études de MSc exigent l'acquisition de 90 crédits ECTS (correspondant à 3 semestres d'études à plein temps).

Les études de MSc en sciences du sport se composent de cours, de séminaires, de workshops, de cours thématiques, etc. et d'un **travail de Master**. Les UE suivies dans la voie d'études du MSc ne peuvent être évaluées et validées (voir 1.4) qu'après la réussite du BSc.

Pour mener l'étudiant-e au MSc, le plan d'études prévoit des UE sous diverses formes :

- Les **cours** initient à la rigueur et à la démarche scientifique. Ils permettent d'acquérir les connaissances essentielles et de comprendre les concepts fondamentaux. Ils mènent à la méthodologie et à la réflexion scientifique. Lors des études Master, les cours servent de manière croissante à présenter les études scientifiques et à démontrer aux étudiants la différence entre le savoir dispensé par les manuels et les gains de connaissances acquis par les découvertes scientifiques.
- Les **séminaires** servent à assimiler et à approfondir théoriquement les matières enseignées. Les étudiants reçoivent des sujets, respectivement des indications littéraires par rapport à des thèmes définis qu'ils développent au moyen de présentations élaborées. Le but premier n'est donc pas d'approfondir les contenus enseignés, mais bien d'acquérir de nouvelles connaissances, d'appréhender un thème de manière autonome, de procéder à des recherches littéraires et de s'accoutumer à la didactique du savoir-faire technique de la présentation.
- Les **workshops** suivis au cours des études Master reposent sur les workshops des études Bachelor et constituent des démarches expérimentales ou théoriques importantes en vue de résoudre un problème concret. C'est la raison pour laquelle ils forment la base pour les travaux scientifiques de Master. Ils offrent l'occasion d'appliquer au laboratoire des techniques spécifiques à des exemples réels.
- Le **travail de Master** constitue l'achèvement des études de Master. Au cours de ces études, des facultés analytiques et théoriques devant permettre l'accès aux travaux scientifiques sont enseignées et l'étudiant est préparé à s'adapter de manière ouverte et créative aux nouvelles exigences de la vie professionnelle. Le mémoire de Master sert précisément à vérifier ces qualifications. De manière autonome, l'étudiant de Master doit alors élaborer selon la méthodologie scientifique un sujet appartenant à un domaine spécifique des sciences du sport. Dans le cadre de ce travail, l'étudiant doit livrer la preuve qu'il est apte à appliquer le savoir et les modèles théoriques acquis lors de ses études à un problème concret et généralement lié à la pratique.

1.3 Compétences acquises

Avec l'obtention d'un **MSc en sciences du sport**, l'étudiant-e aura élargi et approfondi ses connaissances et ses compétences dans sa discipline principale et aura démontré sa capacité à mobiliser ses savoirs dans un projet de recherche. Il aura ainsi acquis une maturité scientifique

lui permettant de travailler de manière indépendante, ou de s'intégrer dans un groupe de travail spécialisé ou interdisciplinaire. Il saura faire preuve de créativité, d'esprit critique et sera capable de communiquer ses idées, ses points de vue et ses projets.

Grâce à une **formation bilingue** intégrée, l'étudiant-e aura enrichi son vocabulaire spécifique dans deux langues et développé la capacité de dialoguer, dans ses branches d'études, avec des spécialistes aussi bien en français qu'en allemand.

1.3.1 Compétences spécifiques de l'option « Enseignement »

Avec l'obtention d'un **MSc-Sport-E**, l'étudiant-e aura

- approfondi ses connaissances dans des thèmes spécifiques liés aux différents domaines des sciences du sport tels que les sciences du mouvement et de l'entraînement, la psychologie et la pédagogie du sport,

et sera capable

- d'appréhender de façon critique les résultats de la recherche scientifique et de tirer parti de ses résultats notamment dans une perspective d'enseignement ;
- d'apprécier les problématiques liées à l'enseignement d'une manière exacte, et socialement et moralement responsable ;
- d'appliquer ses connaissances scientifiques pour planifier, réaliser et évaluer des activités d'enseignement ;
- de mettre en pratique des compétences transversales telles que la communication ou la gestion de groupes, compétences nécessaires pour de futur-e-s enseignant-e-s en EPS.

1.3.2 Compétences spécifiques de l'option « Santé et recherche »

Avec l'obtention d'un **MSc-Sport-SR**, l'étudiant-e aura

- approfondi ses connaissances dans des thèmes spécifiques liés aux différents domaines des sciences du sport tels que les sciences du mouvement et de l'entraînement, la biomécanique, la médecine et la psychologie du sport,

et sera capable

- d'appréhender de façon critique les résultats de la recherche scientifique et de tirer parti de ses résultats notamment dans une perspective de santé ;
- d'appliquer ses connaissances scientifiques dans un contexte de recherche et de promotion de la santé par le mouvement ;
- d'appliquer les méthodes et techniques de mesure de la recherche en sciences du sport, d'analyser les données, de les comparer et de les discuter en regard des connaissances scientifiques actuelles.

1.4 Évaluation des unités d'enseignement (UE) et acquisition des crédits ECTS

L'acquisition des crédits ECTS passe par trois étapes : l'évaluation des UE, le regroupement des UE en paquets de validation et la validation des crédits ECTS.

D'une manière générale, chaque unité d'enseignement (UE) est évaluée individuellement.

L'évaluation des cours, des séminaires et des cours avec travaux pratiques se fait par des épreuves orales, écrites ou pratiques. Les modalités d'examen et la durée sont fixées dans l'annexe au plan d'études *Modalités d'évaluation des UE des sciences du sport*.

L'évaluation des workshops se fait suivant des critères (nombre de rapports rendus, travail écrit, présentation de travaux etc.) communiqués en début de semestre. Les épreuves se déroulent

durant trois sessions d'examens (printemps, été, automne) à l'exception des UE évaluées par des présentations de travaux ou de rapports, évaluées en principe à la fin du cours.

Pour chaque épreuve, l'étudiant-e s'inscrit dans les délais prescrits au Décanat de la Faculté des sciences et de médecine par le portail d'étudiant-e-s MyUniFR (<https://my.unifr.ch>). L'épreuve porte sur la matière de l'UE telle qu'elle a été enseignée la dernière fois. En cas d'exception, celle-ci sera communiquée par le Département et/ou par l'enseignant responsable. L'échelle des notes s'étend de 6 (meilleure note) à 1 (plus mauvaise note). Une épreuve dont la note est inférieure à 4 peut être répétée une seule fois au plus tôt lors de la session d'examens suivante.

Les **paquets de validation** regroupent plusieurs UE qui peuvent être évaluées séparément. Le nombre de paquets est fixé par l'Art. 18 du Règlement et leur contenu est précisé par ce plan d'études.

La **validation des crédits ECTS** (Art. 19 du Règlement) consiste à transformer les points ECTS attribués à chaque UE en crédits ECTS pour autant que :

- La moyenne pondérée des notes des épreuves du paquet de validation soit d'au moins 4.0. La pondération est fournie par le nombre de points ECTS attribué aux UE d'une épreuve.
- Les critères d'évaluation des UE non examinées (travaux pratiques, exercices, etc.) aient été remplis.
- Il n'y ait aucune note égale à 1.

On dira dans ce cas que le paquet est validé et que les points ECTS sont transformés en crédits. À ce stade, sur demande de l'étudiant-e et après paiement de la taxe d'examen, une attestation indiquant les résultats des évaluations et le nombre de crédits acquis sera délivrée par le Décanat (Art. 22 du Règlement).

1.5 Langues d'enseignement

Les enseignements des études de MSc sont donnés en français ou en allemand. Les examens ainsi que les travaux écrits (rapports de travaux pratiques, travail de master, etc) peuvent être effectués, au choix, en français, en allemand ou en anglais.

1.6 Ethique scientifique

Les principes d'éthique font partie intégrante de la formation scientifique. Les règles internationalement admises doivent être respectées lors de l'élaboration et la rédaction de tout travail scientifique (projet, séminaire, rapport, etc.). En particulier, toute source externe d'information (articles, communications orales, page web, etc.) doit être correctement citée.

1.7 Règlements et informations complémentaires

De plus amples informations concernant les études en sciences du mouvement et du sport sont contenues dans les documents cités sur la page web <http://www3.unifr.ch/scimed/plans>. Ils sont également disponibles sur le site web de la Section Médecine (<http://www.unifr.ch/med>), ainsi qu'au Secrétariat de la Section Médecine ou celui de l'Unité des sciences du mouvement et du sport, Université de Fribourg, CH-1700 Fribourg.

2 Master of Science en sciences du sport, option enseignement

[Version 2018, paquets de validation : PV-SSP.0000016, PV-SSP.0000017]

Le programme du MSc-Sport-E s'étend sur un an et demi d'études et équivaut à 90 crédits ECTS. Les UE de la 1^e année totalisent 60 ECTS. Elles sont constituées de cours, de séminaires, de workshops et d'une préparation au travail de Master, et sont suivies en partie à Macolin (lundi, mardi et mercredi) et en partie à Fribourg (mercredi, jeudi et vendredi). Ces UE de la 1^e année sont réparties entre un module « approfondissement » commun aux deux options du MSc-Sport et un module « spécialisation » spécifique à l'option. Les études du MSc se terminent par le travail de Master de 30 ECTS, qui inclut la rédaction d'une thèse de Master.

Les UE du MSc ne peuvent être évaluées et validées qu'après la réussite du BSc.

2.1 Unités d'enseignement du MSc

2.1.1 Programme de l'option « Enseignement »

Code	Unité d'enseignement	semestre	h. tot.	ECTS
Module « approfondissement »				
Science du mouvement				
SP.1014	Sciences du mouvement (cours)	SP	28	3
SP.2002	Sciences du mouvement (séminaire) *	SA	28	4
SP.3002	Sciences du mouvement (workshop) **	SP	14	2
Science de l'entraînement				
SM.1003	Sciences de l'entraînement (cours)	SA	28	3
SM.2003	Sciences de l'entraînement (séminaire) *	SP	28	4
SM.3003	Sciences de l'entraînement (workshop) **	SP	20	2
Psychologie du sport				
SP.1015	Psychologie du sport (cours)	SA	28	3
SP.2001	Psychologie du sport (séminaire) *	SP	28	4
SP.3001	Psychologie du sport (workshop) **	SP	14	2
Méthodes de recherche				
SP.1006	Méthodes quantitatives de recherche (cours)	SA	28	3
SP.3009	Méthodes quantitatives de recherche et analyse de données (cours avec exercices)	SP	30	3
Total ECTS « approfondissement »				21

Module « spécialisation »				
UE obligatoires				
Pédagogie du sport				
SM.1010	Pédagogie du sport (cours)	SA	28	3
SM.2010	Évolution du sport éducatif (séminaire)	SA	28	4
SM.3010	Évolution du sport éducatif (workshop)	SP	14	2
Application des connaissances				
SM.4003	Application des connaissances scientifiques aux sports de neige (séminaire)	SA	30 (bloc)	4
SM.4004	Notion de performance en expression corporelle (cours / workshop) §	SA/SP	30 (bloc)	3
SM.4005	Application des connaissances scientifiques dans une approche poly-sportive (séminaire)	SP	28	4
SP.4005	Application des connaissances scientifiques en escalade sportive indoor (cours avec travaux pratiques)	SA	30	4
Compétences transversales				
SM.1005	Communication (cours)	SA	28	3
SM.2005	Traitement de situations particulières à un quotidien privé ou professionnel (séminaire) §	SA/SP	30 (bloc)	4
SM.3015	La dynamique du groupe et son effet sur soi-même (workshop)	SA	16 (bloc)	2
				33
UE à choix				
SM.1006	Nutrition spécifique au sport	SA	28	3
SM.1008	Scientific writing	SA	28	3
SM.1105	Communication (séminaire)	SP	28	4
SP.1008	Aspects psychiques de la santé	SA	28	3
SP.2006	Biomécanique (séminaire)	SA	28	4
–	Séminaire ***	SA/SP	28	4
				6
Total ECTS « spécialisation »				39
SP.5001	Travail de master	–		30
TOTAL				90

* L'étudiant choisit 1 séminaire sur les 3. Le nombre de places par séminaire est limité.

** L'étudiant choisit 1 workshop sur les 3. Le nombre de places par workshop est limité.

*** L'étudiant peut choisir 1 autre séminaire du module « approfondissement » (parmi SP.2001, SP.2002 et SM.2003) qui n'a pas été utilisé dans le module « approfondissement ». Le nombre de places par séminaire est limité.

§ Les UE SM.2005 et SM.4004 doivent obligatoirement être suivies simultanément.

2.2 Examen du MSc et validation

L'ensemble des UE du MSc à l'exception du travail de Master (SP.5001) constitue le **paquet de validation MSc1** qui donne droit à 60 crédits ECTS.

2.3 Travail de MSc et validation

Le travail de Master correspond à l'UE SP.5001 (Master's thesis). Il constitue le **paquet de validation MSc2** d'une valeur totale de 30 ECTS. Sa durée prévue est de 6 mois. Il débute dans le courant du 2^{ème} semestre et s'étend sur tout le 3^{ème} semestre. C'est un travail de recherche, d'une envergure relativement modeste, que l'étudiant-e entreprend sous la direction d'une personne possédant une solide expérience en recherche. Par ce travail de Master, l'étudiant-e pourra développer son goût et son aptitude pour la recherche. Il/elle présentera son travail par écrit sous forme d'un texte scientifique. Le travail de Master est évalué par une note allant de 6 (meilleure note) à 1 (plus mauvaise note). Il est validé si la note de 4 au moins a été obtenue. Un travail de Master jugé insuffisant peut être élaboré une seconde fois sur un autre sujet.

La validation des paquets MSc1 et MSc2 donne droit au titre de **Master of Science en sciences du sport, option enseignement (MSc), Université de Fribourg et Haute Ecole Fédérale de Sport de Macolin**.

2.4 Passerelles d'accès aux études du MSc-Sport-E

2.4.1 Procédure d'admission

L'accès aux études de Master en sciences du sport option enseignement est lié à deux conditions : satisfaire aux conditions d'admission à l'Université – définies dans le *Règlement concernant l'admission à l'Université de Fribourg* – et être en possession d'un Bachelor en sciences du sport de l'Université de Fribourg ou de la Haute Ecole Fédérale de Sport de Macolin ou d'un titre jugé équivalent par la Faculté. La Faculté établit la liste des titres jugés équivalents. Les candidat-e-s au bénéfice d'un titre cité dans cette liste sont accepté-e-s automatiquement, avec ou sans programme de *Complément au MSc*, selon le type de Bachelor. Les candidat-e-s en possession d'un titre qui n'y figure pas déposent un dossier de candidature, <http://www3.unifr.ch/scimed/fr/studies/request>. Leur acceptation est décidée par la *Commission des requêtes des étudiant-e-s*, nommée par le Conseil de Faculté. Selon les cas, la Commission peut demander un programme d'ajustement. S'il est limité, l'étudiant-e pourra l'accomplir en parallèle aux études de Master. Dans le cas contraire, il ou elle sera admis en voie *Préalable au Master* et ne pourra commencer ses études de Master que lorsque les conditions fixées auront été satisfaites.

2.4.2 Passerelles standards

Les étudiant-e-s qui ont acquis 90 crédits ECTS en sport dans d'autres programmes de l'Université de Fribourg (branches complémentaires BCo-Sport60 et BCo-Sport+30) seront admis au MSc-Sport-E après réussite du programme prédéfini de *Préalable au Master* ou de *Complément au MSc* de 20 crédits ECTS.

Pour les candidat-e-s ayant acquis une formation en sport dans une autre Haute Ecole, un programme personnel sera établi par la Faculté des sciences et de médecine.

3 Master of Science en sciences du sport, option santé et recherche

[Version 2018, paquets de validation : PV-SSP.0000018, PV-SSP.0000019]

Le programme du MSc-Sport-SR s'étend sur un an et demi d'études et équivaut à 90 crédits ECTS. Les UE de la 1^e année totalisent 60 ECTS. Elles sont constituées de cours, de séminaires, de workshops et d'une préparation au travail de Master, et sont suivies en partie à Macolin (lundi, mardi et mercredi) et en partie à Fribourg (mercredi, jeudi et vendredi). Ces UE de la 1^e année sont réparties entre un module « approfondissement » commun aux deux options du MSc-Sport et un module « spécialisation » spécifique à l'option. Les études du MSc se terminent par le travail de Master de 30 ECTS, qui inclut la rédaction d'une thèse de Master.

Les UE du MSc ne peuvent être évaluées et validées qu'après la réussite du BSc.

3.1 Unités d'enseignement du MSc

3.1.1 Programme de l'option « Santé et recherche »

Code	Unité d'enseignement	semestre	h. tot.	ECTS
Module « approfondissement »				
Science du mouvement				
SP.1014	Sciences du mouvement (cours)	SP	28	3
SP.2002	Sciences du mouvement (séminaire) *	SA	28	4
SP.3005	Sciences du mouvement (workshop) **	SP	14	2
Science de l'entraînement				
SM.1003	Sciences de l'entraînement (cours)	SA	28	3
SM.2003	Sciences de l'entraînement (séminaire) *	SP	28	4
SM.3005	Sciences de l'entraînement (workshop) **	SP	20	2
Psychologie du sport				
SP.1015	Psychologie du sport (cours)	SA	28	3
SP.2001	Psychologie du sport (séminaire) *	SP	28	4
SP.3006	Psychologie du sport (workshop) **	SP	14	2
Méthodes de recherche				
SP.1006	Méthodes quantitatives de recherche (cours)	SA	28	3
SP.3009	Méthodes quantitatives de recherche et analyse de données (cours avec exercices)	SP	30	3
Total ECTS « approfondissement »				21

Module « spécialisation »					
UE obligatoires					
Santé					
SM.1006	Nutrition spécifique au sport	SA	28	3	
SP.1008	Aspects psychiques de la santé	SA	28	3	
SP.1009	Médecine du sport	SA	28	3	
SP.1010	Comportement moteur selon les catégories d'individus	SA	28	3	
SP.1011	La prévention de la santé par l'activité physique et le sport	SP	30°	3	
SP.3008	Stage en centre de prévention ou de réhabilitation	SA/SP	–	3	
SP.4006	Application des connaissances scientifiques en santé et APA, partie I (séminaire) [§]	SA	–	2	
SP.4007	Application des connaissances scientifiques en santé et APA, partie II (séminaire) [§]	SP	–	2	
Recherche					
SM.1008	Scientific writing	SA	28	3	
SP.2006	Biomécanique (séminaire)	SA	28	4	
SP.3010	Analyse de données avec Matlab (cours avec exercices)	SP	28	3	
–	2 Workshops ***	SP	2 x 14	4	
					36
UE à choix					
–	Séminaire ****	SA/SP	28	4	
L071.0790	Health Communication across the Lifespan	SP	28	3	
L071.0836	Cognitive development	SA	28	3	
L071.0897	Exploring the World of Sleep: Mechanisms and Functions ^{§§}	SA	2.5 j.°	3	
L071.0899	Psychophysics: measuring and analyzing human perception and performance	SP	28	3	
L071.0771	Introduction to non-invasive brain stimulation ^{§§}	SP	2j.°	3	
–	B2-C1 English for Masters Students I	SA	–	3	
–	B2-C1 English for Masters Students II	SP	–	3	
					3
Total ECTS « spécialisation »					39
SP.5002	Travail de master	–	–	30	
TOTAL					90

° Cours bloc

* L'étudiant choisit 1 séminaire sur les 3. Le nombre de places par séminaire est limité.

** L'étudiant choisit 1 workshop sur les 3.

*** L'étudiant prend les 2 autres workshops du module « approfondissement » (parmi SP.3005, SP.3006 et SM.3005) qui n'ont pas été utilisés dans le module « approfondissement ».

**** L'étudiant peut choisir 1 autre séminaire du module « approfondissement » (parmi SP.2001, SP.2002 et SM.2003) qui n'a pas été utilisé dans le module « approfondissement ». Le nombre de places par séminaire est limité.

§ Les UE SP.4006 et SP.4007 doivent obligatoirement être prises ensemble, une seule note est attribuée.

§§ Pour chacune de ces deux UE, une seule place est réservée pour les étudiants du MSc-Sport-SR. Information et inscription auprès du conseiller d'études en sciences du sport.

3.2 Examen du MSc et validation

L'ensemble des UE du MSc à l'exception du travail de Master (SP.5002) constitue le **paquet de validation MSc1** qui donne droit à 60 crédits ECTS. Pour que le paquet MSc1 soit validé, il faut en outre que le stage SP.3008 ait été jugé comme réussi.

3.3 Travail de MSc et validation

Le travail de Master correspond à l'UE SP.5002 (Master's thesis). Il constitue le **paquet de validation MSc2** d'une valeur totale de 30 ECTS. Sa durée prévue est de 6 mois. Il débute dans le courant du 2^e semestre et s'étend sur tout le 3^e semestre. C'est un travail de recherche, d'une envergure relativement modeste, que l'étudiant-e entreprend sous la direction d'une personne possédant une solide expérience en recherche. Par ce travail de Master, l'étudiant-e pourra développer son goût et son aptitude pour la recherche. Il/elle présentera son travail par écrit sous forme d'un texte scientifique. Le travail de Master est évalué par une note allant de 6 (meilleure note) à 1 (plus mauvaise note). Il est validé si la note de 4 au moins a été obtenue. Un travail de Master jugé insuffisant peut être élaboré une seconde fois sur un autre sujet.

La validation des paquets MSc1 et MSc2 donne droit au titre de **Master of Science en sciences du sport, option santé et recherche (MSc), Université de Fribourg et Haute Ecole Fédérale de Sport de Macolin**.

3.4 Passerelles d'accès aux études du MSc-Sport-SR

3.4.1 Procédure d'admission

L'accès aux études de Master en sciences du sport option santé et recherche est lié à deux conditions : satisfaire aux conditions d'admission à l'Université – définies dans le *Règlement concernant l'admission à l'Université de Fribourg* – et être en possession d'un Bachelor en sciences du sport et de la motricité option santé – performance – recherche (BSc-Sport-SPR) de l'Université de Fribourg ou d'un titre jugé équivalent. La Faculté établit la liste des titres jugés équivalents. Les candidat-e-s au bénéfice d'un titre cité dans cette liste sont accepté-e-s automatiquement, avec ou sans programme de *Complément au MSc*, selon le type de Bachelor. Les candidat-e-s en possession d'un titre qui n'y figure pas déposent un dossier de candidature (<http://www3.unifr.ch/scimed/fr/studies/request>). Leur acceptation est décidée par la *Commission des requêtes des étudiant-e-s*, nommée par le Conseil de Faculté. Selon les cas, la Commission peut demander un programme d'ajustement. S'il est limité, l'étudiant-e pourra l'accomplir en parallèle aux études de Master (*Complément au Master*). Dans le cas contraire, il ou elle sera admis en *Préalable au Master* et ne pourra commencer ses études de Master que lorsque les conditions fixées auront été satisfaites.

3.4.2 Passerelles standards

Les étudiant-e-s qui ont acquis 120 ECTS en sport dans la branche principale de leur Bachelor en sciences du sport et de la motricité, option enseignement (BSc-Sport-E) ou en possession du BSc en sport de la Haute Ecole Fédérale de Sport de Macolin seront admis en MSc-Sport-SR après réussite du programme prédéfini de *Préalable au Master* ou de *Complément au Master* de 23 ECTS.

Les étudiant-e-s qui ont acquis 120 ECTS en sciences biomédicales et 60 ECTS en sciences du sport et de la motricité (BCo60-Sport-BMS) seront admis sans programme d'ajustement au MSc-Sport-SR.

Pour les candidat-e-s ayant acquis une formation en sport dans une autre Haute Ecole, un programme personnel sera établi par la Faculté des sciences et de médecine.